

p.B.15.21.Ro(2)-CX/sw

Berne, le 10 juillet 1978

CONFIDENTIEL

ENTRETIEN A BERNE, LE 22 JUIN 1978, ENTRE

UNE DELEGATION ROUMAINE présidée par M. Stefan ANDREI, Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, et UNE DELEGATION SUISSE présidée par M. Pierre AUBERT, Chef du Département politique fédéral

Pour le conseiller fédéral Aubert, cet entretien doit viser à des résultats concrets et permettre de faire un petit pas prudent dans la voie de la paix et de la sécurité, sujets qui intéressent particulièrement les deux pays. M. Aubert propose trois thèmes de discussion:

1. La CSCE
2. Le désarmement
3. La sécurité en Méditerranée et le Proche-Orient.

Le Ministre Andrei remercie de l'accueil chaleureux et cordial dont il a été l'objet et accepte l'ordre du jour proposé.

La situation internationale actuelle est très complexe. La Roumanie y voit notamment les tensions dues à la lutte des peuples pour mettre fin à leur exploitation, assurer leur maîtrise sur leurs ressources naturelles et consolider leurs indépendance. Il y a dans ce cadre une poussée visant à démocratiser les relations internationales. En outre à la suite de la crise économique, financière et monétaire, on assiste à l'intensification des luttes pour la conquête de zones d'influence et de domination, notamment en Afrique.

Ces tensions entre l'URSS et les Etats-Unis (droits de l'homme en URSS, voyage de Sadate, Corne de l'Afrique) se sont répercutées sur la Réunion de Belgrade et sur la Session spéciale du désarmement. Il est regrettable que l'OTAN décide d'augmenter ses armements précisément alors que se déroule cette Session spéciale.

Le gouvernement roumain redoute que ces luttes et ces contradictions dégénèrent en confrontation. Il veut, dans la mesure de ses moyens essayer de l'empêcher. C'est dans ce dessein qu'il a multiplié ses contacts internationaux.

Belgrade a déçu. Le document de clôture n'a pas répondu aux espoirs des peuples. Cependant, la mise en évidence de l'élément de continuité (réunion de Madrid en 1980) est importante.

La Roumanie est insatisfaite des résultats de Belgrade parce qu'il n'y a pas eu d'entente sur des mesures propres à améliorer les contacts économiques et humains et surtout parce qu'aucune mesure concrète, de désarmement ou de désengagement militaire n'a été adoptée. Il est triste de constater que depuis Helsinki la course aux armements a continué.

A Madrid, il faudra passer à des mesures concrètes dans les domaines économique, des droits de l'homme et militaire.

Précisément parce que la détente n'est pas encore devenue irréversible et a besoin d'être raffermie, il faut développer les activités et les contacts bilatéraux. Cela doit se faire sur la base de la souveraineté et de l'égalité des droits.

Dans cette perspective, M. Andrei est heureux d'annoncer que le Président Giscard d'Estaing sera reçu en janvier en Roumanie. Des rencontres sont aussi prévues entre les ministres de l'Economie et de la Culture.

Afin de mettre sur pied un dialogue entre la Suisse et la Roumanie dans tous les domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne la préparation de la Réunion de Madrid, M. Andrei souhaite une dynamisation des rapports entre les ambassades et les ministères des Affaires étrangères à Bucarest et à Berne.

Le conseiller fédéral Aubert relève qu'il y a beaucoup d'éléments constructifs dans l'exposé de M. Andrei. Il voudrait cependant écarter tout de suite un point des discussions: celui de l'armement de l'OTAN. Un peu d'arithmétique suffit pour se rendre compte de quel côté se trouve la plus grande accumulation de chars et de bombes atomiques. La Suisse, bien que non membre de l'OTAN, ne peut ignorer ces faits.

Pour ce qui est de la CSCE, le climat s'est passablement modifié depuis le 1er août 1975, date de la signature de l'Acte final d'Helsinki. Les conflits entre l'URSS et les Etats-Unis sur les questions SALT, le Proche-Orient, la Corne de l'Afrique, ont assombri le ciel.

Entre la Suisse et la Roumanie, on a pu constater une certaine identité de vues à Belgrade lors de la première phase des débats. Au plan des résultats, les deux pays jugent positive la continuité assurée par la Réunion de Madrid et les trois comités d'experts.

La Réunion de Madrid en 1980 doit être préparée autrement que celle de Belgrade. Le débat sur la mise en oeuvre de l'Acte final devrait être limité dans le temps. Le nombre de propositions présentées doit être diminué. Il faut améliorer les consultations entre gens parlant à peu près le même langage, ce qui est le cas entre la Suisse et la Roumanie. En septembre 1978, les pays neutres et non alignés auront une réunion à Saint-Marin.

Quant aux aspects militaires, la Suisse constate aussi avec résignation qu'à Belgrade rien n'a été réalisé en matière de mesures de confiance militaires (CBM). Peut-être que la Roumanie et la Suisse pourraient présenter à Madrid un projet commun sur ce point.

M. Aubert demande en outre ce que la Roumanie pense de la proposition autrichienne de tenir la Réunion de Madrid au niveau des Ministres des Affaires étrangères.

De son côté, la Suisse est favorable à la suggestion roumaine de réunir en été les responsables de la CSCE afin de mieux préparer la Réunion d'experts de Montreux. A la Roumanie vont nos remerciements pour son attitude très positive à l'égard du projet suisse de règlement pacifique des différends. La Suisse compte sur l'appui, les suggestions et le sens politique roumains pour aider à faire adopter ce projet.

L'Ambassadeur Bindschedler déclare que les résultats de Belgrade sont maigres. Les principes généraux et abstraits adoptés à Helsinki devraient maintenant être concrétisés par des mesures pratiques. Il s'agit d'un processus dynamique.

Malheureusement à Belgrade, c'est la politique des blocs qui a triomphé. La position soviétique a été très négative, puisque l'URSS a repoussé toutes les propositions des pays neutres et non alignés.

Pour Madrid, il faut mettre en train une préparation plus poussée, en se concentrant sur un nombre de propositions restreint (peut-être quatre ou cinq) portant sur des sujets d'intérêt.

En rapport avec Montreux, il faudra discuter avec la Roumanie de l'élément obligatoire. En cette matière il faut tenir compte de deux principes. Il faut d'abord reconnaître la liberté des Etats de choisir les moyens de résoudre un conflit déterminé. Mais si cette liberté n'aboutit à rien, il faut qu'une partie ait la

- 5 -

possibilité de recourir à un mécanisme obligatoire. Le deuxième principe devrait être que ce mécanisme englobe tous les pays de l'Europe. Il serait inutile de créer quelque chose de nouveau qui n'aurait que des effets partiels et limités à certains pays.

Le Ministre Andrei constate que les deux pays ont des positions très proches sur les problèmes de la CSCE. Il subsiste des nuances, mais la Roumanie est prête au dialogue.

Au sujet de la Conférence de Montreux, la réponse à la note suisse sera transmise par le canal de l'ambassade de suisse à Bucarest.

Pour Madrid, il faut établir un dialogue entre les deux ministères pour discuter des propositions et pour comparer les résultats des contacts obtenus par chacun des deux pays, ceci en vue d'arriver à un large consensus.

La Roumanie vise aussi à l'élaboration de propositions concrètes.

Quant à l'évaluation roumaine de Belgrade, elle est très proche de l'évaluation suisse.

La Roumanie également considère que le document d'Helsinki contient des déclarations générales et doit être complété par des mesures concrètes.

Abordant le désarmement, M. Andrei rappelle que la Roumanie n'est pas favorable à la politique des blocs, elle recherche le dépassement de cette politique. Les pays ne doivent pas être de l'Est ou de l'Ouest, mais des Etats souverains et égaux.

Il est vrai qu'il y a, entre l'Est et l'Ouest, un équilibre à conserver. C'est pourquoi, malheureusement, le fait que l'OTAN

- 6 -

va dépenser 100 milliards de dollars de plus pour sa défense, provoquera une même augmentation chez les autres.

La Roumanie n'avait pas placé d'espairs exagérés dans la Session spéciale de l'ONU. Elle y a apprécié la participation active de la France et de la Chine.

Elle a beaucoup de positions communes avec la Suisse, ainsi qu'avec la France (notamment en faveur d'une Conférence européenne du Désarmement). Elle partage quelques points de vue présentés par l'URSS, la Chine, les pays en développement et les pays non alignés.

Le désarmement total n'est pas possible, mais il faut adopter des mesures partielles et avancer par étapes.

On peut distinguer d'un côté l'armement classique et les effectifs des armées, et de l'autre l'armement nucléaire. A propos de ce dernier, il faut obtenir que cessent la production et le perfectionnement de ces armes.

De toute façon, ce sont les pays les plus fortement armés qui doivent commencer à appliquer ces mesures.

L'armement doit assurer la capacité de défense et la sécurité des petits et moyens pays.

Il est vrai qu'il existe un lien entre le désarmement et un système de règlement pacifique des différends (SRPD). Cependant, il y a aussi un lien entre désarmement et développement. Les économies réalisées par le désarmement doivent permettre à chaque pays de disposer de davantage de ressources pour développer le niveau économique et social de son propre peuple, pour créer des places de travail (spécialement dans le cas des pays en voie de développement). Ce dernier objectif devrait l'emporter pour ces pays sur la construction d'autoroutes ou de palaces en Europe.

- 7 -

La Roumanie souhaite également le retrait total des troupes étrangères stationnées sur territoire étranger. A défaut de leur retrait, il faudrait du moins renoncer à améliorer ou augmenter leur armement.

A l'intérieur du Pacte de Varsovie, la Roumanie met l'accent sur l'aspect politique. C'est la Roumanie qui a promu le Comité politique consultatif des Ministres des Affaires étrangères, auquel ne sont pas invités les chefs militaires.

La Roumanie préconise la démocratisation des pourparlers sur le désarmement (discussions au sein de la première Commission de l'ONU, renonciation à la co-présidence du Comité de Genève, plus large information du public, établissement plus démocratique de l'ordre du jour).

Il faudrait faire davantage pour informer l'opinion publique sur les dépenses et le péril des armements, afin qu'elle demande plus activement des mesures concrètes.

M. Aubert partage les vues de M. Andrei sur la nécessité de commencer par des mesures partielles, car le désarmement total n'est pas un objectif réaliste.

De même, il reconnaît l'intérêt que les économies réalisées peuvent représenter pour le développement économique des pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs peuples.

Au sujet des propositions françaises, que M. Andrei juge fructueuses, la Suisse n'a pas encore formulé de réponse. Cependant, on pourrait se demander si elles sont réalistes dans la mesure où elles excluent les forces navales et nucléaires.

Si la Conférence prévue par le projet français devait avoir lieu, il faudrait qu'elle soit soigneusement préparée. Ne

- 8 -

risquerait-elle pas de reléguer à l'arrière-plan les négociations de Vienne et le premier volet de l'Acte final d'Helsinki?

L'Ambassadeur Bindschedler réaffirme que c'est aux super-puissances de désarmer d'abord.

A propos des "confidence building measures", il manque un aspect important: l'annonce des mouvements de troupes.

La proposition française d'une Conférence européenne de désarmement est une bonne idée.

Il faut se soucier également de la sécurité au Nord et au Sud de l'Europe, qui ne fait pas l'objet des discussions de Vienne.

La création d'une Agence internationale de contrôle par satellites éviterait de laisser le contrôle du désarmement aux seules grandes puissances.

Quant au Traité de non-prolifération nucléaire, il faut établir un meilleur équilibre entre pays nucléaires et pays non nucléaires. Militairement, les pays nucléaires devraient s'engager à ne pas attaquer un pays ne disposant pas d'armes nucléaires. Economiquement, les pays nucléaires devraient garantir la fourniture de matériels nucléaires, voire leur entreposage.

Le Ministre Andrei souligne que la Roumanie également est en faveur d'un contrôle international efficace du désarmement.

Une Conférence européenne permettrait d'éviter l'inconvénient de discussions limitées à l'Europe centrale, comme c'est le cas à Vienne, et qui, selon la Roumanie, n'auront pour effet qu'un déplacement des armes vers le Nord ou le Sud.



En ce qui concerne les discussions de Vienne, la Roumanie déplore qu'elles se déroulent de bloc à bloc. La nouvelle conférence proposée pourrait compléter celle de Vienne et pallier cet inconvénient.

A propos des mesures militaires de confiance, le document roumain présenté à la Session spéciale contient des propositions visant à exclure les manoeuvres dans une zone de 15 km le long des frontières.

La Roumanie estime également que le Traité de non-prolifération nucléaire ne doit pas être un obstacle à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et relève que même le Club de Londres vise à bloquer ce genre d'utilisation.

M. Aubert aborde le dernier sujet à l'ordre du jour, la sécurité en Méditerranée, et souligne que la sécurité en Europe dépend aussi de la sécurité dans cette région et au Proche-Orient.

Dans ce cadre, M. Aubert aimerait connaître le point de vue de la Roumanie sur quelques points, comme l'idée algérienne d'une Méditerranée démilitarisée (un "lac de paix"), l'ouverture de la diplomatie turque du côté de Moscou, la position de Malte, la présence maritime croissante des grandes puissances en Méditerranée, les perspectives de solution au conflit chypriote, les efforts d'adhésion de la Grèce et de la Turquie aux Communautés européennes.

M. Andrei répond que, dans cette partie du monde, la Roumanie entretient de bonnes relations avec tous les pays balkaniques y compris l'Albanie. Il souligne même que les rapports entre la Roumanie et le Yougoslavie peuvent être qualifiés d'excellents.

Quant à la Turquie, il est normal qu'elle développe ses rapports avec l'URSS, qui est son voisin. Il y a un mois, lors d'une rencontre avec M. Ecevit, M. Andrei a constaté qu'il voulait moderniser son pays et élargir ses relations internationales.

Le conflit gréco-turc préoccupe la Roumanie car il touche à la région des Balkans. La Roumanie conseille à ces deux pays de régler politiquement leurs conflits. La solution du problème chypriote dépend directement de l'état des relations entre la Turquie et la Grèce, qui est rendu plus difficile par l'éventuelle présence de pétrole en Mer Egée et les difficultés de survol de la Mer Egée par des avions turcs.

La Roumanie soutient toute proposition visant à transformer la Méditerranée en une zone de paix, libre de marines militaires étrangères, ou tout du moins avec une réduction de leur présence.

M. Andrei ne veut pas se prononcer sur le cas de Malte, qui est un dossier qu'il n'a pas étudié.

Au sujet des Communautés européennes, M. Andrei rappelle que la Roumanie est par principe aussi opposée à tout bloc économique non ouvert, qui institue des obstacles aux échanges économiques en Europe. Cependant, les Communautés sont un fait devant lequel il faut s'incliner.

Néanmoins, la Roumanie n'a pas l'intention de reconnaître diplomatiquement la Communauté européenne.

L'attitude de la Roumanie à l'intérieur du COMECON, est analogue; là non plus, elle n'a pas cédé les compétences dérivant de sa souveraineté.

Un accord général entre les Communautés et le COMECON est possible, mais la Roumanie se réservera toujours le droit de conclure séparément des accords avec les Communautés.

M. Aubert conclut l'entretien en acceptant le principe de contacts plus étroits soit dans le cadre de la CSCE, soit par la voie diplomatique ordinaire. Les échanges de vues devront porter notamment sur le désarmement.

M. Andrei remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégation roumaine: M. le Ministre Stefan ANDREI  
M. l'Ambassadeur Dan ENACHESCU  
M. IORDACHE, Conseiller de l'Ambassade  
à Berne  
M. MELITA, Conseiller de l'Ambassade à Berne  
M. GHIRDA, Deuxième Secrétaire, MAE  
M. STANESCU, Deuxième Secrétaire, MAE

Délégation suisse: M. Pierre AUBERT, Chef du Département  
M. l'Ambassadeur BINDSCHEDLER  
M. l'Ambassadeur THEVENAZ  
M. l'Ambassadeur CUENDET  
M. l'Ambassadeur BRUNNER  
M. A. MAILLARD  
M. D. de PURY  
M. H. RENK  
M. F. BESOMI  
M. F. NORDMANN  
M. M. COQUOZ (procès-verbal)